

COMMUNE DE PETTONVILLE

1, rue de la Mairie

54120 PETTONVILLE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 11 décembre 2020

1. Avenant à la convention prestation cantine et garderie / SIVOM des Vallées du Cristal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée que la convention prestation cantine et garderie qui nous lie au SIVOM des Vallées du Cristal arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Un avenant est proposé afin de renouveler cette convention jusqu'au 06 juillet 2021.

Le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant.

2. Désignation de délégués à la Commission des Impôts de la CCTLB

Considérant que le conseil municipal doit proposer à la communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) 2 membres susceptibles de devenir membre de la commission intercommunale des impôts directs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Propose les personnes ci-après dénommées pour figurer sur la liste préparatoire dressée pour la désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs :

- BLAISE Pascale
- ANTRET Sandrine

3. Bail de location des terrains communaux

Le Conseil municipal, après avoir examiné la liste des terrains soumis à la location ainsi que les preneurs, et après en avoir délibéré :

- Décide de mettre en location selon le régime des baux ruraux, pour une durée de neuf années, à compter du 1er janvier 2021, les terrains suivants :

Section et N°	Lieu-dit	Contenance
ZB 8	Le Village	37 ares 44 ca
ZB 34	Au Briot	44 ares 86 ca
ZB 10	Village	95 ares 34 ca
ZB 11	Village	77 ares 39 ca
ZB 13	Village	58 ares 38 ca
ZD 60	Au Grand Ménil	63 ares 12 ca
ZD 4	Le Bas de la Banvoire	81 ares 27 ca

moyennant un loyer annuel à l'hectare de 67 euros, révisable chaque année selon la variation de l'indice des fermages publiée par arrêté préfectoral.

Un bail de location sera établi entre les preneurs et la commune.

4. Acquisition d'un défibrillateur

Le Conseil approuve l'acquisition d'un défibrillateur extérieur pour un montant HT de 1 485.00 euros.

5. Installation d'une pompe à chaleur dans le logement

Le Conseil Municipal approuve l'installation d'une pompe à chaleur dans le logement communal, pour un montant HT de 14 348.00 E soit 15 137.14 E TTC. Une subvention d'un montant de 5739.00 E est attribuée au titre de la DETR. D'autres demandes de subvention (Conseil départemental,...) sont en cours.

6. Rénovation de la toiture.

Le Conseil approuve le devis de rénovation de la toiture présenté par l'Entreprise GERARD Thiery, pour un montant HT de 13 081.56 E, soit 14 389.72 E TTC. Une subvention au taux de 30 % est attribuée au titre de la DETR 2021. Une demande au titre de la région "relance rurale" est en cours.

Vu pour être affiché le 12 décembre 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à PETTONVILLE, le 12 décembre 2020

Le Maire

